

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE –
SESSION 2021**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,
- Vu l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié le 8 janvier 2021 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté 02 octobre 2020 modifié le 10 décembre 2020, portant ouverture de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe,

ARRETE

Article 1er : La liste des membres du jury est établie comme suit :

Collège des Elus Locaux :

- Madame Dominique DETERM, Conseillère Départementale au Département de la Marne, Présidente du Jury,
- Monsieur Claude PERIGNON, Adjoint au Maire de Les Mazures (08),

Collège des Fonctionnaires Territoriaux :

- Madame Muriel CLARENNE, Attachée Territoriale, Responsable des ressources humaines à la Mairie de Taissy,
- Madame Vanessa SOUDANT, Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe au Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne, Représentante de la CAP C du Centre de Gestion de la Marne,

Collège des Personnalités Qualifiées :

- Monsieur Vincent DROIN, Attaché Territorial Principal, Directeur Général des services à la Mairie d'Avize,
- Monsieur Emmanuel BEHR, Attaché Territorial Principal, Directeur des Ressources Humaines à la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc,

Article 2 : Monsieur Claude PERIGNON assurera le remplacement de la Présidente du jury dans le cas où celle-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le Président du Centre de gestion de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le

15 FEV. 2021

Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN,

Marie d'ESTERNAY,
Conseiller Régional,
Délégué Régional du CNFPT

